



## **Appel à manifestation d'intérêt (AMI)**

**Parcours de remobilisation collective et  
d'accompagnement des familles  
monoparentales vers la reprise d'activité**

# Sommaire

## Préambule

### 1. Mesure d'accompagnement « parentalité »

- a. Public cible
- b. Modalités de l'accompagnement
- c. Objectifs
- d. Volumétrie
- e. Modalités d'orientation

### 2. Action support « parentalité »

- a. Public cible
- b. Modalités de l'accompagnement
- c. Objectifs
- d. Volumétrie
- e. Modalités d'orientation

### 3. Sélection des projets

- a. Territoires éligibles
- b. Modalités de candidature
- c. Modalités et critères de sélection
- d. Synthèse du calendrier

## Annexes

Annexe 1 : Dossier de demande mesure d'accompagnement

Annexe 2 : Dossier de demande action support

Annexe 3 : Hypothèse de financement par territoire

## Préambule

En inscrivant dans le projet politique 2022-2028 sa volonté de développer une offre d'accompagnement renforcé auprès de chef-fe-s de familles monoparentales, l'exécutif départemental réaffirme le caractère prioritaire de la prise en compte de ces publics, qui cumulent les freins dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle, et qui peuvent avoir besoin de soutien dans leur rôle de parent.

Cet engagement fort se retrouve également dans le nouveau schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2023-2027. Ainsi, l'axe d'action « Parentalité » du SDSF identifie comme enjeu « l'accompagnement du parcours des parents en situation de vulnérabilité », comme peuvent l'être les chef-fe-s de familles monoparentales, pour leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Au regard de ces enjeux, et forts des enseignements tirés d'initiatives territoriales qui ont pu être menées sur le Grand Nancy ou le Val de Lorraine, le Département et ses partenaires (CAF - Caisse d'Allocations Familiales, DDETS - Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités, et Métropole du Grand Nancy) lancent cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Parcours de remobilisation collective et d'accompagnement des familles monoparentales vers la reprise d'activité ».

Cette démarche originale concrétise un engagement des quatre partenaires pour une période de deux années (2024 et 2025), et offre ainsi aux structures qui se positionneront une visibilité propice à l'expérimentation de nouvelles offres. Dans une logique d'évaluation, d'adaptation et d'amélioration en continu des offres, un renouvellement annuel de la demande sera tout de même attendu sur la base d'un bilan consolidant un certain nombre d'indicateurs adaptés au public accompagné.

Cet AMI a pour but de soutenir l'émergence d'une offre de service adaptée à destination d'une partie de ces publics, et notamment des 5 312 allocataires du RSA chef-fe-s de familles monoparentales de Meurthe-et-Moselle, dont 1 131 relèvent du parcours « socio-professionnel » et 2 448 du parcours « mobilisation sociale » (Droits et devoirs, extraction Phénix du 27/01/2023).

Pour cela, deux types de modalités d'accompagnement sont attendues de manière à pouvoir répondre de façon idoine à un plus grand panel d'allocataires chef-fe-s de familles monoparentales, qu'ils soient éloigné-e-s ou très éloigné-e-s de l'emploi notamment en raison de freins relevant du champ de la parentalité (lever les inquiétudes liées au risque d'altération du bien-être ou du bon développement de leur(s) enfant(s) que pourrait provoquer une reprise d'activité du parent) :

- une mesure d'accompagnement permettant la mise en œuvre d'un accompagnement social et professionnel prenant en compte et répondant aux spécificités de la monoparentalité
- une action support visant à favoriser l'insertion en proposant une dynamique collective autour du projet professionnel et de la parentalité

Les réponses à l'AMI pourront couvrir tout ou partie du territoire départemental.

## 1. Mesure d'accompagnement « parentalité »

### a. Public cible

Cette modalité d'intervention est destinée aux parents sans emploi, allocataires du RSA, et concerne à la fois le soutien à la parentalité et l'insertion professionnelle. En ciblant un public de chef-fe-s de familles monoparentales très éloigné-e-s de l'emploi, et nécessitant d'être dynamisé-e-s du fait de difficultés sociales importantes, cet accompagnement doit permettre une remobilisation voire une levée des freins. Les difficultés rencontrées par ce public, souvent accrues par la parentalité, constituent en effet des obstacles importants empêchant de façon immédiate la réalisation de projets d'accès à l'emploi ou à la formation. Ces publics relèveront principalement d'une modalité d'accompagnement de type « mobilisation sociale » en lien avec le pacte départemental d'insertion – programme départemental d'insertion (PDI-PTI).

### b. Modalités de l'accompagnement

Au regard du cadre départemental, la structure sélectionnée sera le référent unique des allocataires du RSA suivis. Dans le cadre de l'AMI, elle devra proposer une offre d'accompagnement global (social et professionnel), renforcé, et intensif auprès de la personne, avec un système d'entrées et de sorties permanentes. Il s'agit de donner à la personne accompagnée les moyens de faire évoluer sa situation sociale et professionnelle, en privilégiant des durées courtes (6 mois à 12 mois), à raison d'un entretien tous les 15 jours, et en posant un regard particulièrement vigilant sur les difficultés liées à la parentalité, et notamment sur les aspects pouvant impacter le bien-être et le développement des enfants.

La prise en compte des freins spécifiquement liés à la monoparentalité devra être primordiale dans l'approche du professionnel en charge de l'accompagnement individuel des allocataires. Des temps collectifs dédiés devront également être prévus dans l'offre à raison d'une à deux fois par semaine. Cela se concrétisera par exemple sous la forme d'ateliers thématiques en lien avec la parentalité, lesquels pourront faire appel à des interventions extérieures (partenaires du territoire, prestataires...). Une connaissance, voire des habitudes de travail avec le tissu partenarial local, constitueront des atouts permettant de répondre au mieux aux attendus de cet AMI.

Enfin, de manière à renforcer l'adhésion du public à l'offre d'accompagnement, un dispositif de garde d'enfants occasionnelle devra être prévue dans les mêmes locaux que ceux accueillant les entretiens individuels ou les actions collectives.

### c. Objectifs

La proposition visera à

- mettre en œuvre un accompagnement intensif permettant d'identifier et de lever les freins périphériques au retour à l'emploi (mode de garde des enfants et notamment les plus jeunes, soutien du rôle parental, santé, social, mobilité ...),
- encourager l'accès à la formation,
- favoriser l'accès aux droits,
- remobiliser les publics sur leur projet professionnel,

- favoriser l'accès à l'emploi via la mise en œuvre d'étapes de parcours adaptées à la personne prise en compte dans sa globalité, ce qui nécessitera une bonne connaissance de l'offre de droit commun.

Une contractualisation systématique est également attendue sur cette offre (100 % de contrats d'insertion signés dans les deux mois).

#### d. Volumétrie

En termes de volumétrie attendue, du fait de la mise en place d'actions collectives et des difficultés particulières rencontrées par le public cible, un ratio dérogatoire de 50 allocataires du RSA suivis en continu par équivalent temps plein (ETP) d'accompagnement est attendu a minima.

#### e. Modalités d'orientation

Les publics seront orientés par le service territorial d'insertion (STI), ou par les partenaires. Des modalités innovantes de repérage des publics devront également être proposées par les structures répondant à l'AMI. Cela devra permettre de toucher notamment des publics hors de tout radar institutionnel, en renouant le contact grâce à des actions proactives (« aller vers », sourcing téléphonique, ...).

## **2. Action support « parentalité »**

#### a. Public cible

Cette modalité d'intervention vise l'accompagnement d'un public de chef-fe-s de familles monoparentales éloigné-e-s de l'emploi, allocataires du RSA ou non, et qui nécessitent un appui pour se préparer à intégrer à terme l'emploi. Une attention particulière sera portée sur les demandeurs d'emploi de longue durée dans le cadre de l'identification du public cible. Cet accompagnement doit être renforcé, intensif, et mobiliser des leviers sur le champ socioprofessionnel, en utilisant de façon optimale les outils et actions destinées aux personnes en faveur de leur insertion professionnelle. Ces publics peuvent déjà être accompagnés par un référent unique, lequel pourra mobiliser l'action support pour enclencher une dynamique autour de la levée des freins liés à la parentalité, incluant notamment les craintes liées au risque d'altération du bien-être ou du bon développement de leur(s) enfant(s) que pourrait provoquer un retour à l'emploi). Les allocataires du RSA qui feront partie des publics positionnés sur l'action relèveront principalement d'une modalité d'accompagnement de type « socioprofessionnel » au regard du PDI-PTI.

#### b. Modalités de l'accompagnement

L'accompagnement attendu à ce titre s'inscrit dans une démarche globale pour renouer du lien social, rompre l'isolement et retrouver confiance en soi. Il se traduit par la mise en place d'actions collectives régulières, sur des durées courtes (6 mois à 9 mois), et construites autour des besoins particuliers des chef-fe-s de familles monoparentales. Pour ce qui est des allocataires du RSA, l'accompagnement intervient en articulation avec les dispositifs

d'accompagnement individuel des allocataires du RSA de type « référent unique » (RU). Cela pourra se traduire par des échanges avec les référents uniques, lorsque cela s'avérera pertinent pour le parcours des personnes accompagnées.

A raison d'un minimum de deux temps collectifs hebdomadaires, l'offre devra permettre d'accueillir les publics prescrits par les dispositifs d'accompagnement individuel, et ainsi contribuer à lever des freins liés à la monoparentalité, identifiés par le référent unique le cas échéant. L'offre de service pourra s'organiser autour d'entrées et de sorties permanentes, ou de cohortes intégrant le dispositif de manière cadencée. L'organisation permettra ainsi de préserver une dynamique de groupe, propice à la remobilisation des publics, tout en s'adaptant aux spécificités territoriales (volumétrie de public concerné, richesse du partenariat local...).

L'accompagnement devra traiter des thématiques diverses, avec une approche adaptée au public. L'offre pourra ainsi créer une dynamique propice à la parentalité dans un contexte de poursuite de son parcours vers l'emploi, en lien avec son référent.

De manière à renforcer l'adhésion du public à l'offre d'accompagnement, un dispositif de garde d'enfants occasionnelle devra être prévue dans les mêmes locaux que ceux accueillant les actions collectives.

#### c. Objectifs

A travers la mobilisation et le développement d'actions collectives, l'offre proposée devra renforcer la dynamique de projet permettant de favoriser :

- une meilleure connaissance des leviers actionnables au sein de l'offre d'insertion existante,
- un travail sur le projet professionnel couplé au développement de l'autonomie de la personne,
- une levée des freins liés à la parentalité (acceptation de la séparation parent/enfant, garde des enfants et notamment les plus jeunes, soutien du rôle parental, ...),
- l'accès aux droits,
- l'accès à la formation

#### d. Volumétrie

En termes de volumétrie attendue, un ratio minimum de 50 personnes suivies en continu par équivalent temps plein (ETP) d'accompagnement est préconisé.

#### e. Modalités d'orientation

Les publics seront orientés par le service territorial d'insertion (STI), ou par les partenaires. Des modalités innovantes de repérage des publics devront également être proposées par les structures répondant à l'AMI. Cela devra permettre de toucher notamment des publics hors de tout radar institutionnel, en renouant le contact grâce à des actions proactives (« aller vers », sourcing téléphonique, ...).

### 3. Sélection des projets

#### a. Territoires éligibles

Les candidatures déposées dans le cadre de cet AMI doivent concerner des projets se déroulant sur tout ou partie du département de Meurthe-et-Moselle, au profit de publics résidant sur ce territoire.

#### b. Modalités de candidature

Les dossiers de candidature devront être transmis sous format électronique à la Direction de l'action sociale et de l'insertion (DASI) du Département de Meurthe-et-Moselle ([amathieu@departement54.fr](mailto:amathieu@departement54.fr) et [mlefevre@departement54.fr](mailto:mlefevre@departement54.fr)) avant le 30/12/2023.

Les dossiers de candidature devront être complétés conformément aux modèles de demandes joints en annexe. Ils devront ainsi comprendre à minima :

- une description du projet et des modalités d'accompagnement mises en œuvre,
- le lieu de réalisation de l'action,
- le budget prévisionnel, ventilé par territoire le cas échéant
- le nombre de personnes visées.

Toute structure souhaitant candidater sur les deux modalités (mesure d'accompagnement et action support) devra déposer deux dossiers de demande conformes aux modèles figurant en annexe.

#### c. Modalités et critères de sélection

Après une vérification de la complétude des réponses par la Direction de l'action sociale et de l'insertion (DASI), les candidatures recevables seront examinées dans le cadre d'une instance de sélection réunissant des représentants du Département de la CAF, de la DDETS et de la Métropole du Grand Nancy.

Cette instance émettra un avis quant au financement des projets présentés.

Ces avis seront émis au regard des critères suivants :

- Le caractère innovant du projet, en particulier dans le repérage du public ;
- La volumétrie de personnes accompagnées ;
- L'effet levier pour les parcours des personnes ;
- La bonne connaissance par le porteur de l'offre territoriale d'insertion et de ses acteurs ;

- La connaissance par le porteur des dispositifs liés à la parentalité, et notamment ceux qui touchent aux offres d'accueil des jeunes enfants ;
- La prise en compte des problèmes de garde concernant les enfants les plus jeunes ;

A l'issue de ce processus, chaque organisme candidat se verra adresser une notification retraçant l'avis formulé par l'instance de sélection précitée.

L'ensemble des dossiers de demande seront alors présentés par les partenaires concernés (Département, CAF et Métropole du Grand Nancy, le cas échéant), avec l'avis formulé, devant leurs instances respectives. En cas de sélection, cela pourra conduire à la signature d'une convention pluripartite entre l'organisme candidat et les partenaires.

#### d. Synthèse du calendrier

- Date de publication de l'AMI : 17 novembre 2023
- Date limite de dépôt des candidatures :
  - Pour les offres démarrant en 2024 : 31 décembre 2023
  - Pour les offres démarrant en 2025 : 31 octobre 2024
- Notification des projets sélectionnés : 31 janvier 2024
- Lancement des offres à partir du 1er janvier 2024
- Éligibilité temporelle des projets :
  - 12 mois maximum,
  - du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025,
  - prolongation de 12 mois supplémentaires possible après examen d'une demande renouvelée accompagnée d'un bilan quantitatif qualitatif et financier (BQQF) répondant aux exigences d'évaluation précisées dans les dossiers de demande (cf. annexes)
- Transmission des bilans quantitatifs qualitatifs et financiers (BQQF) : 5 mois maximum après la fin de la réalisation du projet

## Liste des annexes

Annexe 1 : Dossier de demande mesure d'accompagnement « parentalité » .....	10
Annexe 2 : Dossier de demande action support « parentalité ».....	15
Annexe 3 : Hypothèses de financement par territoire.....	20

Annexe 1 : Dossier de demande mesure d'accompagnement «  
parentalité »

DOSSIER DE DEMANDE DE PARTICIPATION

ACCOMPAGNEMENT RU « MESURE D'ACCOMPAGNEMENT PARENTALITE » - ANNEE 2024

<b>Porteur du projet</b> .....
<b>Adresse postale du porteur (merci de préciser une adresse valide)</b> ..... <b>Tél. :</b> ..... <b>Fax :</b> ..... <b>Mail :</b> .....
<b>Représentant légal (merci de préciser une adresse mail valide pour l'envoi des conventions)</b> ..... <b>Nom et prénom du Président :</b> .....
<b>Intitulé de l'action</b> .....
<b>Territoire(s) concerné(s) par le projet</b> .....
<b>Modalité d'accompagnement</b> (case à cocher) <input type="checkbox"/> Mobilisation sociale <input type="checkbox"/> Accompagnement socioprofessionnel
<b>Calendrier de l'action</b> Du ..../..../2024 au ..../..../2024

**Objectif principal de l'action**

(8 lignes maximum)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Demande de participation**

La demande de participation ci-jointe porte sur l'accompagnement en continu de ..... allocataires du RSA pour la période du ..../..../2024 au ..../..../2024, pour un montant de ..... € en lien avec le(s) territoire(s) de .....

Cette demande de participation répond aux exigences du référentiel départemental d'accompagnement social et socioprofessionnel des allocataires du RSA en vigueur

**Définition des moyens affectés à cette action**

Pour les actions menées sur plusieurs des 6 territoires départementaux, ces éléments doivent être complétés et détaillés pour chaque territoire concerné.

**Plan de financement prévisionnel affecté à cette action (à dupliquer pour chaque territoire concerné)**

Charges		Produits	
<b>60</b>	<b>Achats</b>		<b>70 – Ventes de produits finis , prestations de services, marchandises</b>
601	Achats de matière première		
602	Achats stockés		
604	Prestations de services		
605	Achat matériel		
606	Achats fournitures non stockées		
607	Achats de marchandises		<b>71 – Productions stockées</b>
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>		<b>72 – Productions immobilisées</b>
611	Sous-traitance générale		<b>74 - Subventions</b>
612	Crédit-bail		
613	Locations immobilières	Ville de *	
613	Locations mobilières		
614	Charges locatives		
615	Entretien réparations	Communauté de Communes ou Urbaine de*	
616	Primes d'assurances		
617	Etudes et recherches		
618	Documentation générale et colloques		
<b>62</b>	<b>Autres charges externes</b>		
621	Personnel extérieur à l'entreprise		
622	Honoraires	Conseil Départemental*	Soutien à la professionnalisation et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA
	Presta. formation/tutorat personnel insertion		Aide aux postes (CDDI)
	Prestataire action hors formation/tutorat		
623	Publications		
624	Transports et déplacement	Conseil Régional*	
625	Voyages, missions et réceptions		
626	Frais de télécom et postaux		
627	Service bancaire	Etat*	Aide aux postes CDDI
628	Divers		Modulation
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes sur salaires</b>		Fdi
631	Taxes sur salaires		
633	Vers. Formation, transport, construction		
635	Impôts directs, indirects et droits		
<b>64</b>	<b>Salaires et charges</b>		<b>Opérateur unique</b>
	Gestion administration **		<b>PLIE</b>
	Accompagnement social-emploi-formation		<b>ACSE</b>
	Encadrement technique		<b>FSE</b>
	Personnel insertion		
	Autres personnel hors activité insertion	AUTRES	
	Autres frais		
	Autres frais pour le personnel en insertion	<b>75</b>	<b>Produits de gestion courante</b>
<b>65</b>	<b>Charges de gestion courante</b>	<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>78</b>	<b>Reprises sur amort. et provisions</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>79</b>	<b>Transfert de charges</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>		
<b>69</b>	<b>Impôt sur société ***</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>TOTAL PRODUITS</b>	
<b>Emplois des contributions volontaires</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature, alimentaires, vestimentaires		Bénévolat	
Mise à disposition de biens (locaux, matériel...)		Prestations en nature	
Prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole			
TOTAL		TOTAL	

**Moyens humains en accompagnement et encadrement affectés à cette action (à dupliquer pour chaque territoire concerné)**

A ce titre, il vous est demandé de bien vouloir :

- compléter le tableau du personnel encadrant (hors bénévole) ci-dessous,
- transmettre les CV des accompagnateurs affectés à l'action.

Nom - Prénom	Fonction	Cout total ETP en €	ETP dédié à l'action
<b>Gestion – Administration</b>			
<b>Accompagnement social, professionnel et formation</b>			
Nombre total de personnes			
<b>Total salariés permanents</b>			

Sur le territoire concerné, la demande de participation porte sur l'accompagnement en continu de ... allocataires du RSA.

**OFFRE DE SERVICES PROPOSEE PAR L'OPERATEUR DANS LE CADRE DU REFERENTIEL DEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT**

**CONTENU PROPOSE DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION SOCIALE**

Rappel du référentiel départemental d'accompagnement social et socioprofessionnel des allocataires du RSA

La mobilisation sociale correspond à un accompagnement de personnes allocataires du RSA éloignées de l'emploi rencontrant des freins sociaux faisant durablement obstacle à l'accès à l'emploi ou celles pour lesquelles il est nécessaire de travailler l'ouverture des possibles.

C'est un accompagnement social, renforcé, intensif auprès de la personne. Il s'agit de lui donner les moyens de faire évoluer sa situation sociale et professionnelle sur une durée courte de 6 mois renouvelable au maximum jusqu'à 24 mois.

Dans le cadre de cette modalité, les professionnels, en charge de l'accompagnement, doivent être sensibilisés au contexte socioéconomique du territoire et le prendre en compte.

Attendus à la fin de l'action :

- Taux de réorientation en accompagnement socioprofessionnel/professionnel et veille sociale
- Taux de contractualisation (objectifs de 100 % de contrats signés dans les deux mois)
- Développement d'actions collectives et de démarches participatives
- Participation à des actions collectives ou démarches participatives proposées par le Département
- Recours et participation aux actions support à visée professionnelle (dont Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel réalisées, forum emploi, etc.)
- Typologies des problématiques et situation des publics à la fin de l'action (cf. annexe jointe dans le dossier de demande de participation).

**Modalités d'intervention dans l'action en matière individuelle et collective**

Organisation, pédagogie, lieu, formation des professionnels, moyens...

## **Outils et supports proposés en matière individuelle et collective dans les différents domaines (levée des freins, valorisation des compétences, ouvrir les possibles, approche du monde du travail...)**

*Présentation des actions, démarches, partenariat et modalités de travail développées par le prestataire ou mobilisées pour favoriser l'accompagnement des publics*

*Délai entre la date d'orientation et le premier rendez-vous d'accompagnement fixé*

### **Dispositif de garde d'enfants occasionnelle**

*Présentation des modalités de mise en œuvre (cf. attendus AMI)*

### **Modalités d'évaluation**

*Modalités de suivi et de recueil des données proposées pour alimenter les indicateurs listés ci-dessous*

#### Indicateurs attendus

Les indicateurs suivants devront être alimentés et intégrés dans le bilan transmis en fin d'action (une saisie sur l'application Phénix est également possible pour certains de ces indicateurs) :

- Indicateurs d'activité :
  - Nombre de bénéficiaires, ventilés par :
    - Genre
    - Tranche d'âge (-26, 26-29, 30-39, 40-49, 50-54, 55-59, 60-64, >65)
    - Ancienneté inscription Pôle Emploi (<1 an, 1 à 2 ans, 2 à 5 ans, > 5 ans, non inscrit)
    - Minima social (RSA, ASS, AAH...)
    - Ancienneté RSA (<1 an, 1 à 2 ans, 2 à 5 ans, > 5 ans)
    - Niveau de formation (I à VI)
    - Nombre d'enfants à charge
    - Classe d'âge du plus jeune enfant (<3, 3-5, 6-10, 11-15, 16-18, >18)
  - Nombre d'actions collectives réalisées
  - Nombre d'entretiens réalisés
- Indicateurs d'efficacité :
  - Nombre de bénéficiaires en besoin et pour lesquels une solution d'accueil petite enfance a été trouvée
  - Nombre de bénéficiaires qui expriment un besoin de trouver une solution de garde, et pour lesquels une solution d'accueil petite enfance a effectivement été trouvée
  - Types de sorties :
    - Poursuites d'accompagnement (poursuite de l'action n+1, poursuite du parcours avec la structure RU)
    - Emploi durable (CDI, CDD + 6 mois, intérim + 6 mois, création/reprise d'entreprise, stage ou intégration dans la fonction publique)
    - Emploi de transition (CDD – 6 mois, intérim – 6 mois, contrat aidé hors SIAE)
    - Emploi formation (CDDI, formation diplômante, qualifiante, certifiante ou autre)
    - Autres sorties dynamiques (accès à autres droits hors emploi : pension, retraite...)
    - Autres sorties : sortie dispositif RSA, déménagement, suspension (maladie, grossesse, autre), sans nouvelles
  - Taux de satisfaction des bénéficiaires à l'issue de l'action

Par ailleurs, les structures sélectionnées dans le cadre de l'AMI devront recueillir les coordonnées des bénéficiaires de l'action, afin de pouvoir les communiquer au Département de Meurthe-et-Moselle. Ce recueil et cette transmission des données devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles (information et recueil du consentement des personnes accompagnées). Ces informations pourront être exploitées par le Département dans le cadre d'une enquête téléphonique de satisfaction des bénéficiaires.

## Annexe 2 : Dossier de demande action support « parentalité »

**AMI Parcours de remobilisation collective et d'accompagnement des familles monoparentales vers la reprise d'activité**

**DOSSIER DE DEMANDE DE PARTICIPATION**

**ACTION SUPPORT « PARENTALITE » - ANNEE 2024**

**Porteur du projet**

.....

**Adresse postale du porteur (merci de préciser une adresse valide)**

.....

**Tél. :** ..... **Fax :** ..... **Mail :** .....

**Représentant légal (merci de préciser une adresse mail valide pour l'envoi des conventions)**

.....

**Nom et prénom du Président :** .....

**Intitulé de l'action**

.....

**Territoire(s) concerné(s) par le projet**

.....

**Calendrier de l'action**

Du .../.../2024 au .../.../2024

**Objectif principal de l'action**

*(8 lignes maximum)*

.....  
.....  
.....

**Demande de participation**

La demande de participation ci-jointe porte sur l'accompagnement en continu de ..... personnes (dont ... allocataires du RSA) pour la période du .../.../2024 au .../.../2024, pour un montant de ..... € en lien avec le(s) territoire(s) de .....

**Contenu de l'action proposée**

*(Dimension historique précisant l'origine de l'action, son cadrage – Modalités d'intervention – Moyens mis en œuvre – Partenariat...)*

.....  
.....  
.....

**Plan de financement prévisionnel affecté à cette action (à dupliquer pour chaque territoire concerné)**

Pour les actions menées sur plusieurs des 6 territoires départementaux, ces éléments doivent être complétés et détaillés pour chaque territoire concerné.

Charges		Produits	
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>70 – Ventes de produits finis , prestations de services, marchandises</b>	
601	Achats de matière première		
602	Achats stockés		
604	Prestations de services		
605	Achat matériel		
606	Achats fournitures non stockées		
607	Achats de marchandises	<b>71 – Productions stockées</b>	
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>	<b>72 – Productions immobilisées</b>	
611	Sous-traitance générale	<b>74 - Subventions</b>	
612	Crédit-bail	Ville de *	
613	Locations immobilières		
613	Locations mobilières		
614	Charges locatives	Communauté de Communes ou Urbaine de*	
615	Entretien réparations		
616	Primes d'assurances		
617	Etudes et recherches		
618	Documentation générale et colloques		
<b>62</b>	<b>Autres charges externes</b>		
621	Personnel extérieur à l'entreprise	Conseil Départemental*	Soutien à la professionnalisation et à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA Aide aux postes (CDDI)
622	Honoraires		
	Presta. formation/tutorat personnel insertion		
	Prestataire action hors formation/tutorat		
623	Publications	Conseil Régional*	
624	Transports et déplacement		
625	Voyages, missions et réceptions		
626	Frais de télécom et postaux		
627	Service bancaire	Etat*	Aide aux postes CDDI
628	Divers		Modulation
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes sur salaires</b>		Fdi
631	Taxes sur salaires		
633	Vers. Formation, transport, construction		
635	Impôts directs, indirects et droits		
<b>64</b>	<b>Salaires et charges</b>	<b>Opérateur unique</b>	
	Gestion administration **	PLIE	
	Accompagnement social-emploi-formation	ACSE	
	Encadrement technique	FSE	
	Personnel insertion		
	Autres personnel hors activité insertion	AUTRES	
	Autres frais		
	Autres frais pour le personnel en insertion	75	Produits de gestion courante
<b>65</b>	<b>Charges de gestion courante</b>	<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>78</b>	<b>Reprises sur amort. et provisions</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>79</b>	<b>Transfert de charges</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>		
<b>69</b>	<b>Impôt sur société ***</b>		
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>TOTAL PRODUITS</b>	
<b>Emplois des contributions volontaires</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature, alimentaires, vestimentaires		Bénévolat	
Mise à disposition de biens (locaux, matériel...)		Prestations en nature	
Prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole			
TOTAL		TOTAL	

**Moyens humains en accompagnement et encadrement affectés à cette action (à dupliquer pour chaque territoire concerné)**

A ce titre, il vous est demandé de bien vouloir :

- compléter le tableau du personnel encadrant (hors bénévole) ci-dessous,
- transmettre les CV des accompagnateurs affectés à l'action.

Nom - Prénom	Fonction	Coût total ETP en €	ETP dédié à l'action
<b>Gestion - Administration</b>			
<b>Accompagnement social, professionnel et formation</b>			
Nombre total de personnes			
<b>Total salariés permanents</b>			

Sur le territoire concerné, la demande de participation porte sur l'accompagnement en continu de ... personnes (dont ... allocataires du RSA).

**Dispositif de garde d'enfants occasionnelle**

Présentation des modalités de mise en œuvre (cf. attendus AMI)

.....  
 .....  
 .....

**Modalités d'évaluation**

Modalités de suivi et de recueil des données proposées pour alimenter les indicateurs listés ci-dessous

Indicateurs attendus

Les indicateurs suivants devront être alimentés et intégrés dans le bilan transmis en fin d'action :

- Indicateurs d'activité :
  - Nombre de bénéficiaires, ventilés par :
    - Genre
    - Tranche d'âge (-26, 26-29, 30-39, 40-49, 50-54, 55-59, 60-64, >65)
    - Ancienneté inscription Pôle Emploi (<1 an, 1 à 2 ans, 2 à 5 ans, > 5 ans, non inscrit)
    - Minima social (RSA, ASS, AAH...)
    - Ancienneté RSA (<1 an, 1 à 2 ans, 2 à 5 ans, > 5 ans)
    - Niveau de formation (I à VI)
    - Nombre d'enfants à charge
    - Classe d'âge du plus jeune enfant (<3, 3-5, 6-10, 11-15, 16-18, >18)
  - Nombre d'actions collectives réalisées
  - Nombre d'entretiens réalisés
- Indicateurs d'efficacité :
  - Nombre de bénéficiaires qui expriment un besoin de trouver une solution de garde, et pour lesquels une solution d'accueil petite enfance a effectivement été trouvée

- Types de sorties :
  - Poursuites d'accompagnement (poursuite de l'action n+1, poursuite du parcours avec la structure RU)
  - Emploi durable (CDI, CDD + 6mois, intérim + 6 mois, création/reprise d'entreprise, stage ou intégration dans la fonction publique)
  - Emploi de transition (CDD – 6 mois, intérim – 6 mois, contrat aidé hors SIAE)
  - Emploi formation (CDDI, formation diplômante, qualifiante, certifiante ou autre)
  - Autres sorties dynamiques (accès à autres droits hors emploi : pension, retraite...)
  - Autres sorties : sortie dispositif RSA, déménagement, suspension (maladie, grossesse, autre), sans nouvelles
- Taux de satisfaction des bénéficiaires à l'issue de l'action

Par ailleurs, les structures sélectionnées dans le cadre de l'AMI devront recueillir les coordonnées des bénéficiaires de l'action, afin de pouvoir les communiquer au Département de Meurthe-et-Moselle. Ce recueil et cette transmission des données devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles (information et recueil du consentement des personnes accompagnées). Ces informations pourront être exploitées par le Département dans le cadre d'une enquête téléphonique de satisfaction des bénéficiaires.

**Effet(s) escompté(s) par l'opérateur de l'action proposée**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**Les bénéficiaires de l'action**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

### Annexe 3 : Hypothèses de financement par territoire

Montant maximum de financement attribué : 320 000 euros réunis par le Département et ses partenaires

Territoire	Répartition indicative de financements par territoire
Grand Nancy	160 000 euros
Lunévillois	32 000 euros
Terres de Lorraine	32 000 euros
Val de Lorraine	32 000 euros
Briey	32 000 euros
Longwy	32 000 euros

Cette projection indicative vient illustrer la répartition des allocataires du RSA entre ces territoires, arrondie au dixième, soit : 50% sur le territoire du Grand Nancy (49,1% en réalité) et 10% sur chacun des autres territoires (fourchette comprise entre 8,3% et 13,5% en réalité).